



**Rapport 2021-2023
sur la sauvegarde
de l'enfant et l'intégrité**
dans le cadre de nos interventions
en Belgique



**SOS VILLAGES
D'ENFANTS**



Table des matières

1

Pourquoi ce rapport ?



1. Pourquoi ce rapport ?

3

Notre plus grande responsabilité : garantir la sécurité des enfants et des jeunes
Sauvegarde de l'enfant et culture d'intégrité dans toute l'organisation
Expliquer le travail de prévention et rendre compte des incidents

2. Etat des lieux des mesures de prévention des incidents

5

Protection et sauvegarde de l'enfant

- i) La prise en charge au quotidien : définition
- ii) Le travail de prévention : définition
- iii) Une approche sensible aux traumatismes
- iv) Prévenir et répondre aux violences entre enfants et entre jeunes

Protection des adultes : l'accent mis sur la sensibilisation du personnel

Protection des biens et actifs : l'amélioration des contrôles internes

3. Signalement et traitement des incidents

10

Différents canaux de signalement possibles

Un mécanisme de traitement des incidents adapté au type d'incidents

Incidents rapportés pour la période 2021-2023

4. Priorités 2024-2025

15

Adapter les outils et mesures de prévention aux enfants et jeunes

Obtenir la certification « Keeping children safe »

Améliorer le canal de signalement anonyme

Renforcer l'appropriation locale

Notre plus grande responsabilité : garantir la sécurité des enfants et des jeunes

Courage, engagement, confiance et responsabilité.

Telles sont les convictions et les attitudes fondamentales sur lesquelles notre organisation s'est construite et qui sont les pierres angulaires de notre succès. Ces quatre valeurs durables guident nos actions et nos décisions dans l'accomplissement de notre mission.

Notre plus grande **responsabilité** est de garantir la sécurité des enfants et des jeunes en leur offrant une prise en charge adaptée et de qualité, en créant un environnement sûr et en les protégeant contre toute forme de violence dans le cadre de nos interventions.

La responsabilité signifie aussi que nous établissons une relation de confiance avec les donateurs, les gouvernements, les autres partenaires et toutes les personnes qui nous soutiennent dans notre mission. Nous sommes **redevables** de leur soutien. Ce rapport leur est aussi destiné.

En 2023, SOS Villages d'Enfants Belgique a décidé de centraliser, dans un seul et même document appelé « **Politique Intégrité** », toutes les procédures et pratiques en place au sein de notre organisation qui contribuent à créer un environnement sûr, non seulement pour les enfants et les jeunes de nos projets, mais aussi pour le personnel et les personnes qui travaillent pour ou au nom de SOS Villages d'Enfants Belgique ainsi que pour la protection des biens et des actifs de notre organisation.

« Nous sommes fiers de vous présenter les accomplissements de ces deux dernières années. Ce projet a été mené par une équipe dédiée et soutenu par le conseil d'administration. Nous poursuivons sur cette lancée. »

- Hilde Boeykens, directrice de SOS Villages d'Enfants Belgique

Sauvegarde de l'enfant et culture d'intégrité dans toute l'organisation

SOS Villages d'Enfants Belgique a publié en 2021 son premier rapport sur la sauvegarde de l'enfant (concernant l'année 2020).

Depuis, il est apparu comme une condition préalable fondamentale de travailler à créer un environnement sûr et bienveillant, une culture organisationnelle d'ouverture, de transparence et de confiance, pour assurer la protection des enfants et des jeunes.

Chacun d'entre nous a un rôle à jouer et doit se sentir en sécurité, y compris le personnel et toutes les personnes qui participent à notre travail. **Il est donc important d'exceller dans les comportements attendus de chacun afin de créer une culture de la protection.** C'est ce qu'on appelle l'intégrité.

Intégrité

Transparency International définit l'**intégrité** comme « des comportements et des actions conformes à un ensemble de principes et de normes morales ou éthiques auxquels adhèrent aussi bien les individus que les institutions ». L'accent est mis sur l'adhésion à une communauté de valeurs, de principes et de normes éthiques.

Ces valeurs, principes et normes éthiques sont énoncés dans le **Code de conduite** de l'organisation.

Code de conduite

Le **Code de conduite** de SOS Villages d'Enfants Belgique a été développé pour promouvoir et défendre les meilleurs standards de conduite éthique et professionnelle chez tous les collaborateurs et personnes affiliées à l'organisation – en ligne avec les droits s'appliquant aux pays où nous travaillons. L'objectif de ce code **n'est pas de punir ou de sanctionner**, mais de sensibiliser et de donner une orientation pour le comportement des collaborateurs et des personnes affiliées.



Colophon
SOS Villages d'Enfants Belgique ASBL :
Rue de l'Hôtel des Monnaies 40/1CD - 1060 Bruxelles
02 538 57 38 | welcome@sos-villages-enfants.be
www.sos-villages-enfants.be
IBAN: BE17 3100 4034 5521 | BIC: BBRUBEBB

E.R. : Hilde Boeykens, Rue de l'Hôtel des Monnaies 40/1CD - 1060 Bruxelles | Rédaction : SOS Villages d'Enfants Belgique
Photos : Archives SOS, Gerhard Berger, Alea Horst, Ford Leland, Michela Morosini | Mise en page : www.magelaan.be

Date de publication : juillet 2024

Expliquer le travail de prévention et rendre compte des incidents

Le présent rapport a un double objectif :

- (i) **Expliquer notre cheminement pour créer un environnement sûr pour les enfants et les jeunes** sous notre responsabilité. Travailler avec des enfants implique qu'il y aura toujours un risque que ceux-ci soient confrontés à la violence dans et à l'extérieur de nos projets. Il est de notre responsabilité de faire notre maximum pour minimiser ce risque. Ceci est notre **travail de prévention**.
- (ii) **Rendre compte des incidents intervenus dans la période écoulée**. Cela comprend la violence entre enfants, la violence des adultes envers les enfants et la violence des enfants envers les adultes. Nous prenons en considération à la fois les situations à l'intérieur et à l'extérieur de l'organisation, ainsi que les petits incidents comme les plus sérieux pour autant que les enfants, les jeunes, ou le personnel de l'organisation soient impliqués. C'est notre **travail de signalement et de traitement des incidents**.



Cadre législatif belge : Charte Intégrité et Loi sur la protection des lanceurs d'alerte

L'intégrité est une valeur fondamentale du secteur de la coopération internationale. C'est pour cette raison que les fédérations d'Organisations de la société civile (OSC) et d'Acteurs institutionnels (AI), le cabinet du ministre de la Coopération au développement et l'ensemble des acteurs belges de la solidarité internationale ont élaboré et adopté en 2018 une Charte Intégrité. Cette Charte comprend 10 points d'action et a été signée par SOS Villages d'Enfants Belgique. En 2023, elle a été inscrite dans la loi (Arrêté

Royal du 28 février 2023 élevant la charte d'intégrité existante pour la coopération au développement au rang de norme nationale pour la politique d'intégrité et établissant un point de contact central pour les victimes d'abus dans la Coopération au Développement).

La directive européenne sur la protection des lanceurs d'alerte a été transposée en Belgique en 2022. La Loi sur la protection des lanceurs d'alerte est une nouvelle réglementation en vertu de laquelle les employeurs doivent veiller à ce que les personnes qui signalent des pratiques répréhensibles ou des irrégularités au sein d'une organisation ou d'une entreprise soient protégées.

Signalez un abus

■ Notre canal de signalement anonyme est disponible sur notre site : www.sos-villages-enfants.be/signalez-abus



2

Etat des lieux des mesures de prévention des incidents

Le travail de prévention représente la partie la plus importante pour garantir un environnement sûr aux enfants et jeunes.

Protection et sauvegarde de l'enfant

Le travail de protection et de sauvegarde de l'enfant vise à établir un **environnement de soutien et de sécurité** afin de minimiser les risques de préjudice pour les enfants, tout **en donnant aux responsables de leur prise en charge la capacité de remplir leur rôle** de manière efficace.

i) La prise en charge au quotidien : définition

La **prise en charge quotidienne** englobe les responsabilités courantes et immédiates liées à la satisfaction des **besoins de base** des enfants grandissant dans des services résidentiels. Cela englobe des activités autour de l'alimentation, le logement, l'éducation, les soins de santé et le soutien émotionnel au quotidien. Les personnes en charge **se concentrent sur le bien-être continu et le développement des enfants sous leur responsabilité**, en veillant à instaurer un environnement stable et propice à leur épanouissement.

ii) Le travail de prévention : définition

L'**instauration de mesures préventives** en vue d'assurer la sauvegarde de l'enfant dans un service de prise en charge tel que les projets de SOS Villages d'Enfants Belgique requiert une approche intégrée qui prend en compte divers aspects. **Il s'agit d'anticiper et de prévenir les violences** en favorisant la médiation et en encourageant des relations positives. L'aspect collectif a également une importance majeure : la collaboration de tous les intervenants de l'institution est essentielle pour créer un **environnement bienveillant et attentif** aux besoins émotionnels des enfants et des jeunes.

Parallèlement, une attention particulière est accordée à la **reconnaissance** et à la **prévention des traumatismes** potentiels que les enfants et les jeunes ont vécus. Afin d'éviter que ces traumatismes ne se répètent dans le cadre de notre prise en charge, des améliorations constantes sont apportées au cadre institutionnel,

incluant l'élaboration de démarches spécifiques et l'application de stratégies de soutien individualisées. Le **développement organisationnel** est un élément incontournable de l'approche préventive. Cela implique une réflexion approfondie sur les pratiques de l'organisation, la formation du personnel et la mise en œuvre de politiques institutionnelles axées sur la protection et l'approche sensible aux traumatismes. La dimension institutionnelle de la sauvegarde préventive de l'enfant requiert des ajustements concrets à tous les niveaux, depuis la promotion de relations saines jusqu'à la mise en place d'un environnement propice au développement positif et à la préservation de la santé mentale des enfants.

Exemples dans nos projets en Wallonie

Travail autour de l'histoire de l'enfant/du jeune

Nous accordons une grande importance à maintenir autant que possible le lien entre l'enfant et sa famille d'origine, même lorsque les relations sont difficiles, lorsque cela est dans le meilleur intérêt de l'enfant, afin de travailler avec l'enfant ou le jeune sur son histoire personnelle. Nous impliquons les parents et l'équipe éducative dans nos interventions personnalisées, avec pour objectif d'aider les familles à surmonter leurs difficultés et de favoriser le retour de l'enfant ou du jeune en famille lorsque cela est possible. Nous assurons un suivi rigoureux et toutes les interactions avec les parents sont consignées pour garantir une communication transparente au sein de l'équipe.

Ecoute thérapeutique à travers des moments individuels

L'écoute thérapeutique pour les enfants et les jeunes vise à créer un espace sûr et non jugeant où ils peuvent se sentir en confiance pour partager leurs préoccupations, leurs difficultés et leurs aspirations, tout en favorisant leur bien-être émotionnel et leur croissance personnelle.



© Ford Leland



© Gerhard Berger

Partenariats

Nous travaillons avec différents partenaires qui proposent des interventions en matière de santé mentale, d'éducation à la sexualité...

- *Planning familial* : les sujets sont proposés par les jeunes. Ils peuvent tourner autour du travail sur l'intimité, les limites personnelles, l'éducation à la sexualité...
- *Psychomotricienne relationnelle* : le travail de la psychomotricienne relationnelle se concentre sur l'évaluation, la planification et la mise en œuvre d'interventions adaptées aux enfants et aux jeunes. Son objectif est d'améliorer leurs capacités motrices, sensorielles et sociales à travers des activités corporelles et relationnelles. Elle organise des séances individuelles ou de groupe et utilise des jeux et des exercices pour favoriser le développement global.
- *Secteur médical* : accompagnement des équipes éducatives en terme de conseils et de prévention et appui aux équipes, via le médecin traitant par exemple, accompagnement gynécologique au besoin.

Réunion d'enfants

Dans chaque maison, des réunions d'enfants sont organisées pour discuter de divers sujets liés à la vie quotidienne et au vivre-ensemble. Ces rencontres représentent un espace de dialogue où chaque enfant est encouragé à s'exprimer librement, dans le respect mutuel, sur ses relations interpersonnelles, sa dynamique dans le groupe et ses émotions personnelles. Elles ont lieu une fois par semaine. Diverses techniques d'animation sont mises en œuvre pour favoriser une communication ouverte et inclusive, telles que le bâton de parole et l'utilisation d'outils visuels. Certaines thématiques spécifiques comme les comportements à risque, l'alcool et la sexualité peuvent être abordées en fonction des besoins et des réalités du groupe. Des intervenants externes peuvent être invités à animer ces discussions.

Exemples dans nos projets en Flandre

Repérer les éléments déclencheurs

Pour chaque jeune, les équipes repèrent et analysent les éléments déclencheurs qui peuvent donner lieu à des incidents de violence. Ceci permet aux équipes de réagir plus rapidement et d'accompagner le jeune au mieux. Au niveau des incidents de violence nous comptons :

- Les violences entre enfants et jeunes
- Les violences d'adultes envers les enfants
- Les violences d'enfants envers les adultes (car cela est un signe que l'enfant ou le jeune exprime un besoin et qu'il doit être accompagné)

Personne de confiance

Un éducateur est assigné à un jeune pour devenir sa personne de confiance. En créant un lien particulièrement fort, le jeune sait qu'il peut se tourner vers cette personne quand il en ressent le besoin.

Conversations restauratrices

Lorsqu'une situation de violence a lieu, les équipes se concentrent sur la communication restauratrice. Cette approche permet de réparer les dégâts qui ont été faits dans les relations en prenant en considération les besoins de chacun, en écoutant leurs points de vue, en entendant leur version des faits et en favorisant un processus de réconciliation. La communication restauratrice offre aux jeunes un moyen de s'écouter mutuellement.

iii) Une approche sensible aux traumatismes

Notre rapport 2020 sur la sauvegarde de l'enfant mettait en avant les avancées concernant la qualité des projets, notamment autour des pratiques sensibles aux traumatismes (un projet cofinancé par l'Union Européenne entre mars 2020 et juillet 2022).

Cette thématique est depuis lors devenue une thématique clef dans notre travail de prévention.

L'approche sensible aux traumatismes repose sur la reconnaissance et la compréhension des effets profonds que les traumatismes peuvent avoir sur le développement des enfants.

Exemples dans nos projets en Wallonie

Compréhension du développement de l'enfant

Les intervenants doivent avoir une connaissance approfondie du développement de l'enfant et des différentes étapes auxquelles les traumatismes peuvent influencer sur ce processus. Cela inclut la prise en compte des besoins émotionnels, cognitifs, sociaux et physiques spécifiques à chaque tranche d'âge.

Écoute et validation

L'approche sensible aux traumatismes met l'accent sur l'écoute active et la validation des expériences des enfants. L'idée est de créer un espace où les enfants se sentent en sécurité pour partager leurs émotions et leurs expériences, sans être jugés.

Création d'un environnement sûr et stable

Il est essentiel de mettre en place un environnement qui soit sûr, stable et prévisible. Les enfants qui ont vécu des traumatismes peuvent être particulièrement sensibles à l'instabilité. Créer pour eux une routine régulière et un cadre sécurisé contribue à favoriser leur régulation émotionnelle.

Relations de confiance

Les intervenants doivent établir des relations de confiance solides avec les enfants. Cela implique d'exprimer de l'empathie et de fournir un soutien continu. Des relations stables avec des adultes de confiance jouent un rôle crucial dans la guérison des traumatismes.

Faire preuve de compassion envers les familles d'origine

Il est essentiel d'éviter les jugements négatifs envers les parents et les familles d'origine lorsque l'on aborde la douleur des enfants liée à leurs traumatismes. Cela peut renforcer des sentiments négatifs chez ces adultes qui sont parfois eux-mêmes aussi affectés par des traumatismes non résolus. Les connaissances sur les traumatismes doivent être appliquées avec compassion lorsque l'on cherche à comprendre les raisons pour lesquelles les parents n'ont pas pu offrir un soutien sécurisant, apaisant et prévisible à leurs enfants.

Soutien des intervenants

L'approche sensible aux traumatismes implique aussi une attention particulière aux intervenants et aux équipes. Cela implique de reconnaître explicitement la fatigue de compassion (qui survient lorsque les équipes ressentent un épuisement émotionnel et physique après avoir investi beaucoup d'énergie dans le bien-être des enfants et des jeunes. Cela peut se traduire par des burnout, un épuisement professionnel, une détresse émotionnelle...), créer des espaces sûrs pour que les intervenants sociaux puissent réfléchir et se ressourcer, clarifier les compétences des intervenants, fournir des outils d'accompagnement individuel et en groupe, reconnaître les efforts des intervenants, et redéfinir le concept de « répit » pour permettre aux intervenants de faire une pause tout en préservant la centralité des besoins des enfants.

Développement organisationnel

La structure elle-même doit se munir d'une base de connaissances solide afin que les services ne répètent pas involontairement les traumatismes vécus par les enfants ou les jeunes.

L'implémentation d'une approche sensible aux traumatismes a profondément transformé les pratiques au sein de nos projets en Wallonie, marquant une évolution vers une approche encore plus centrée sur l'empathie et l'écoute. Les sanctions directes vis-à-vis des enfants et des jeunes dont le comportement pouvait être problématique ont été réduites au profit d'une compréhension plus profonde des besoins des enfants et des jeunes. Nos équipes ne se limitent plus à observer les comportements isolés : elles adoptent une perspective globale en prenant en compte l'histoire individuelle de chaque enfant et jeune et en établissant des liens pertinents. Cette évolution représente une différence notable par rapport aux pratiques antérieures, où les liens entre le comportement et le vécu n'étaient pas systématiquement établis.

Nos équipes, munies de leurs « lunettes sensibles aux traumatismes », sont désormais en mesure d'appréhender l'enfant ou le jeune dans sa totalité, ce qui renforce la qualité de leurs interactions. Les retours des jeunes confirment cette évolution : ils nous font savoir qu'ils se sentent écoutés de manière plus authentique. Les éducateurs qui intègrent cette approche pleinement sont particulièrement sollicités par les jeunes. Avant, les éducateurs percevaient souvent les jeunes comme cherchant délibérément à leur faire du tort. Désormais, chaque incident est analysé dans un contexte plus large, encourageant une remise en question et une réflexion approfondie sur les attitudes et le langage adoptés. Cette transformation renforce la qualité des relations éducatives.

Par ailleurs, la mise en œuvre de cette approche a contribué à une diminution notable des incidents liés à la protection de l'enfant.

En 2023, les coordinateurs ainsi que la psychologue du Village d'Enfants SOS Chantevent ont suivi la formation de formateurs organisée par SOS Villages d'Enfants Belgique. L'objectif était de pouvoir former à leur tour l'ensemble du personnel, y compris le personnel administratif, à une approche sensible aux traumatismes. Les connaissances perdurent ainsi durablement au sein des projets et peuvent être partagées autant de fois que nécessaire en interne. Il reste en effet encore du chemin à parcourir en ce qui concerne la posture éducative au sein de SOS Villages d'Enfants Belgique. Malgré les avancées réalisées au cours des derniers mois, il arrive que des pratiques davantage orientées vers la sanction soient encore

utilisées. Cela souligne la nécessité continue d'investir dans la formation du personnel, car tous n'ont pas encore pleinement intégré les connaissances en matière de prise en charge sensible aux traumatismes. La formation demeure cruciale pour éviter tout décalage dans la mise en œuvre de cette approche novatrice. En poursuivant la sensibilisation et la formation de notre personnel, nous aspirons à instaurer une culture éducative unifiée, où la compréhension profonde des traumatismes guide chaque interaction avec les enfants et les jeunes.

iv) Prévenir et répondre aux violences entre enfants et entre jeunes

En 2021, nous avons mis en place différentes activités afin de sensibiliser les enfants, les jeunes et les professionnels de l'aide à la jeunesse à la violence entre enfants via notre projet « Adopter des comportements protecteurs : Prévenir et répondre aux violences entre enfants et entre jeunes ». Celui-ci a principalement été implémenté en Fédération Wallonie-Bruxelles et donc indirectement dans nos projets en Wallonie.

Un changement significatif a été opéré dans l'approche des violences entre pairs dans notre Village d'Enfants SOS Chantevent, résultant entre autres d'un engagement actif au sein d'un groupe de travail composé de certains membres de l'équipe éducative qui s'est concentré sur la définition d'une politique interne relative à ces incidents. Ce groupe de travail a créé un espace où nos éducateurs ont pu partager leurs expériences quotidiennes et discuter ouvertement des incidents auxquels ils étaient confrontés. Une démarche essentielle a été d'éliminer les étiquettes restrictives, permettant ainsi de dépasser les généralisations pour comprendre les circonstances spécifiques de chaque incident. Nos éducateurs disent avoir ressenti une réelle écoute et ont été encouragés à présenter eux-mêmes des solutions.

Ce changement a renforcé notre conviction qu'il est essentiel d'entendre la parole des jeunes et de les impliquer en tant que véritables acteurs, et que l'écoute active peut désamorcer de nombreuses situations. Nos éducateurs se posent désormais des questions approfondies pour comprendre par exemple ce qui est insupportable pour eux et ce que cela signifie, encourageant ainsi une réflexion plus profonde sur

leurs propres réactions et perceptions. L'évolution de l'approche adoptée par notre Village d'Enfants SOS Chantevent en matière de violences entre enfants et entre jeunes met donc l'accent sur une communication ouverte, une écoute active des enfants et des jeunes et une implication accrue des éducateurs dans la recherche de solutions.

Malgré la rotation du personnel et les changements fréquents parmi les enfants et les jeunes pris en charge, notre Village d'Enfants SOS Chantevent s'engage continuellement, via cette approche, pour améliorer constamment ses pratiques et créer un environnement plus sûr et plus compréhensif pour les enfants et les jeunes.

Ces pratiques, bien qu'implémentées principalement en Wallonie, bénéficient aussi à l'entière de nos projets en Belgique, car nous alignons constamment nos pratiques concernant la protection des enfants.

Protection des adultes : l'accent mis sur la sensibilisation du personnel

Par « protection des adultes », nous entendons toutes les mesures qui visent à protéger le personnel et toute personne qui travaille pour ou au nom de SOS Villages d'Enfants Belgique, les stagiaires, les bénévoles, etc.

Le champ d'application de la « protection des adultes » est vaste et concerne la sécurité, la santé et le bien-être sur le lieu de travail, y compris les aspects psychosociaux.

Plusieurs activités ont été menées ces dernières années pour garantir un environnement de travail sûr et favorable à nos collègues, parmi lesquelles on peut citer :

- La sensibilisation du personnel à la Politique Intégrité de SOS Villages d'Enfants Belgique, avec un focus sur le mécanisme de signalement des incidents et le point de signalement anonyme ;
- La sensibilisation du personnel à la prévention des risques psychosociaux au travail ;

- La présentation de la Politique Intégrité et de la Politique de Protection et sauvegarde de l'enfant à tout nouveau collaborateur.trice ;
- La formation de la Conseillère Intégrité.

Protection des biens et actifs : l'amélioration des contrôles internes

En ce qui concerne la protection des biens et des actifs, la priorité a été donnée au renforcement de certains processus de contrôles internes :

- L'accès au logiciel de paiement a été limité. Le profil « encodage » est distinct du profil « approbation ». Ces deux profils permettent un meilleur contrôle des achats et paiements. Ces mandats sont revus annuellement.
- Le personnel comptable rapproche les relevés bancaires des comptes bancaires du grand livre sur une base mensuelle. Les rapprochements sont examinés et approuvés par la direction financière en fin d'année. Tout montant non rapproché est investigué.
- Les immobilisations sont maintenues dans un registre des immobilisations, revu et rapproché au bilan sur une base annuelle.



Signalement et traitement des incidents

Nous souhaitons dans un premier temps expliquer les canaux de signalement et le mécanisme de traitement des incidents mis en place puis rendre compte des incidents intervenus dans la période écoulée.

Différents canaux de signalement disponibles

Lors de la période écoulée, nous avons travaillé afin de renforcer et clarifier notre mécanisme de signalement.

Toute personne travaillant pour ou au nom de SOS Villages d'Enfants Belgique, y compris les stagiaires, les bénévoles, les membres du Conseil d'administration, etc. peut s'adresser à différentes personnes à l'intérieur de l'organisation **pour soulever un problème et demander conseil**. Ces personnes sont :

- La gestionnaire des plaintes Intégrité ;
- Les conseillers en prévention ;
- La conseillère Intégrité et gestionnaire du processus Intégrité ;
- Le point focal Intégrité du Conseil d'administration ;
- Tout membre de l'organisation, en particulier les chefs d'équipe, ou le personnel en contact direct avec les enfants et les jeunes pris en charge par SOS Villages d'Enfants Belgique.

Pour **signaler un incident de manière formelle**, il existe deux **canaux internes**.

Type de canal	Coordonnées	Description
Canal interne	integrity@sos-villages-enfants.be integrity@sos-kinderdorpen.be	La boîte électronique est gérée par la Gestionnaire des plaintes Intégrité. L'accès à cette boîte est accordé à deux personnes afin de garantir l'impartialité et d'éviter toute mauvaise gestion.
Canal interne anonyme	www.sos-villages-enfants.be/ signalez-abus www.sos-kinderdorpen.be/klokkenuider	Système anonyme disponible sur le site de SOS Villages d'Enfants. Les messages envoyés par ce biais sont reçus par la Gestionnaire des plaintes Intégrité.



Il existe également des **canaux externes** si une personne ne se sent pas à l'aise d'utiliser l'un des canaux internes. SOS Villages d'Enfants Belgique en a identifié plusieurs, en fonction de leur mission :

Type de canal	Coordonnées	Description
Pour une question liée à la protection et la sauvegarde des enfants et des jeunes	www.sos-childrensvillages.org/report-a-child-safety-concern	Le système de signalement en ligne de SOS Children's Villages International est disponible sur son site web.
Pour une question liée à l'intégrité	Département « Safeguarding » de SOS Children's Villages International	Si des membres de la direction de SOS Villages d'Enfants Belgique ou des membres du conseil d'administration sont impliqués dans un incident, la gestion de cet incident doit être transférée à un niveau supérieur. Dans ce cas, l'incident sera transféré à la Fédération SOS Children's Villages International.
Pour une question liée à la protection des adultes	psy@liantis.be 078 15 08 88	Liantis est le service externe de prévention et de protection au travail de SOS Villages d'Enfants Belgique. Il remplit des missions dans les domaines de la sécurité, de la santé, des aspects psychosociaux, de l'hygiène du travail, de l'ergonomie et de la médecine du travail. Liantis est lié par un contrat de prestataire de services avec SOS Villages d'Enfants Belgique.
Pour une question liée à des abus sexuels dans la coopération au développement	diplomatie.belgium.be/en/integrity	Canal de signalement mis en place par le Service public fédéral (SPF) Affaires étrangères et aide humanitaire. Il est compétent pour traiter les signalements d'exploitation sexuelle, d'abus sexuels et de harcèlement sexuel (SEAH) dans le cadre de la coopération belge au développement. Il n'est pas compétent pour traiter les signalements de fraude ou de corruption.
Pour une question liée à la sauvegarde des enfants et des jeunes en Fédération Wallonie-Bruxelles	www.dgde.cfwb.be dgde@cfwb.be 02 223 36 99	Le délégué général aux droits de l'enfant en Fédération Wallonie-Bruxelles est compétent pour veiller au respect des droits de l'enfant en Wallonie et à Bruxelles.
Pour une question liée à la sauvegarde des enfants et des jeunes en Flandre	www.kinderrechten.be 0800 20 808	Le Commissariat aux droits de l'enfant veille au respect des droits de l'enfant en Flandre.
Pour une question liée à la sauvegarde des enfants et des jeunes en Flandre	www.opgroeien.be 078 170 000	« Opgroeipunt » a le mandat suivant (entre autres) : - Écouter les expériences avec les organisations pour enfants en croissance ; - Enquêter sur les rapports ou les plaintes, les suivre de près et fournir un retour d'information.

Un mécanisme de traitement des incidents adapté au type d'incidents

Nous avons amélioré le mécanisme de traitement des incidents détaillé dans le rapport 2020 sur base des retours des équipes chargées de le mettre en œuvre. Parmi les améliorations, citons :

- Une **systématisation de la compilation des fiches** d'incidents lorsqu'une situation se présente. Cette démarche est devenue un réflexe pour les équipes.
- Le processus de signalement d'un incident a été amélioré grâce à une **meilleure gestion de l'information**. L'accent est mis sur la communication sélective : les détails de l'incident ne sont pas divulgués à tout un chacun, seules les personnes pertinentes (membres des comités de protection et de sauvegarde de l'enfant) sont informées.
- **L'amélioration des données requises dans la fiche d'incident**. La fiche n'utilise pas les notions de victimes/coupables mais se concentre sur toutes les personnes concernées par l'incident, afin de pouvoir suivre ensuite les besoins de chacun de manière individualisée. Au niveau de la compilation des fiches d'incident, le langage utilisé pour décrire les situations a évolué de manière à ne pas être basé sur un jugement personnel mais sur une analyse « sensible aux traumatismes » de la situation.
- La tenue d'un **registre national des incidents** qui reprend de manière anonyme toutes les situations qui ont été discutées, notamment dans les différents comités de protection et de sauvegarde de l'enfant.



Incidents rapportés pour la période 2021-2023

Lors du précédent rapport, nous avons expliqué la **gradation des incidents** de protection et sauvegarde de l'enfant afin de différencier les comportements dits « abusifs » de ceux « attendus compte tenu de l'âge et du développement de l'enfant ».

Les incidents sont classés en **trois types distincts**.

Le type 1 concerne les **comportements considérés comme normaux** selon l'âge et le développement des enfants, qui sont gérés dans le cadre de l'encadrement éducatif et ne nécessitent pas de signalement spécifique. Les incidents de type 1 ne sont donc pas repris dans ce rapport.

Le type 2 concerne les **comportements problématiques ou inappropriés**, qu'ils émanent d'adultes envers les enfants ou d'enfants entre eux. Dans ces cas, il n'y a pas d'intention de nuire, mais des actions qui nécessitent une attention particulière pour éviter qu'elles ne se répètent.

Enfin, le type 3 concerne les **comportements abusifs** caractérisés par une intention de nuire et souvent un abus de pouvoir, conformément aux différentes formes de violence.

Dans notre pratique, en plus des incidents entre enfants ou bien d'un adulte envers un enfant, nous enregistrons également les **incidents d'un enfant envers un adulte**, ou bien un incident qui implique un seul enfant. Nous percevons chaque situation, chaque comportement comme un **signal nécessitant une attention particulière envers l'enfant** ou le jeune. Notre **approche sensible au traumatisme** nous pousse aussi à examiner attentivement les **déclencheurs de ces situations** afin de fournir un soutien adapté à chaque personne concernée. Dans le présent rapport, nous rapportons uniquement les incidents entre enfants ou bien d'adultes envers enfants.



En 2021 nous avons enregistré :

2021							
D'un enfant à l'égard d'un enfant	Violence physique	Violence émotionnelle	Conduite sexuelle inappropriée	Violence sexuelle	Négligence	Atteinte à la vie privée	Total
• TYPE 2 Comportement problématique	7	0	9	0	0	0	16
• TYPE 3 Comportement abusif	0	0	1	0	0	0	1
Total	7	0	10	0	0	0	17
D'un adulte à l'égard d'un enfant	Violence physique	Violence émotionnelle	Conduite sexuelle inappropriée	Violence sexuelle	Négligence	Atteinte à la vie privée	Total
• TYPE 2 Comportement inapproprié	1	0	0	0	0	0	1
• TYPE 3 Comportement abusif	0	0	0	0	0	0	0
Total	1	0	0	0	0	0	1

En 2022 nous avons enregistré :

2022							
D'un enfant à l'égard d'un enfant	Violence physique	Violence émotionnelle	Conduite sexuelle inappropriée	Violence sexuelle	Négligence	Atteinte à la vie privée	Total
• TYPE 2 Comportement problématique	4	0	1	1	0	0	6
• TYPE 3 Comportement abusif	2	0	0	0	0	0	2
Total	6	0	1	1	0	0	8
D'un adulte à l'égard d'un enfant	Violence physique	Violence émotionnelle	Conduite sexuelle inappropriée	Violence sexuelle	Négligence	Atteinte à la vie privée	Total
• TYPE 2 Comportement inapproprié	0	2	0	0	0	0	2
• TYPE 3 Comportement abusif	0	0	0	1*	0	0	1
Total	0	2	0	1	0	0	3

* Il s'agit ici d'un cas qui concerne le passé. Cette situation a été suivie en ligne avec les directives de la Fédération Internationale de SOS Villages d'Enfants « Écouter et réagir face aux expériences des personnes ayant subi de mauvais traitements dans le passé », juin 2021.

En 2023 nous avons enregistré :

2023							
D'un enfant à l'égard d'un enfant	Violence physique	Violence émotionnelle	Conduite sexuelle inappropriée	Violence sexuelle	Négligence	Atteinte à la vie privée	Total
• TYPE 2 Comportement problématique	1	2	2	0	0	0	5
• TYPE 3 Comportement abusif	2	1	0	1	0	0	4
Total	3	3	2	1	0	0	9
D'un adulte à l'égard d'un enfant	Violence physique	Violence émotionnelle	Conduite sexuelle inappropriée	Violence sexuelle	Négligence	Atteinte à la vie privée	Total
• TYPE 2 Comportement inapproprié	1	0	0	0	0	0	1
• TYPE 3 Comportement abusif	0	0	0	0	0	0	0
Total	1	0	0	0	0	0	1

Chaque incident a été traité par les comités de protection et de sauvegarde de l'enfant respectifs, conformément à la procédure définie dans la politique de protection et sauvegarde de l'enfant.

Pour ces trois années, il n'y a eu **aucun signalement** concernant la **protection des adultes** ou celle **des biens et des actifs**.

Nous élaborons un plan d'action chaque année, où nous identifions plusieurs priorités pour la période suivante. Voici les mesures importantes proposées pour la période 2024-2025.

1 Adapter les outils et mesures de prévention aux enfants et jeunes

Le travail autour de la prévention consistera en :

- Une **évaluation approfondie des politiques locales** et nationales de protection de l'enfance pour que nous puissions nous positionner vis-à-vis des pratiques existantes ;
- La **traduction** et la diffusion des **politiques** en néerlandais, qui sont pour le moment disponibles uniquement en français. Nous inclurons également ces politiques dans la documentation pour les nouveaux collègues et les partenaires externes ;
- Le développement d'initiatives pour autonomiser les jeunes et leur offrir des **sensibilisations à la santé sexuelle et reproductive** ;
- Le **partage des politiques aux enfants** impliqués dans les projets et la tenue de sessions d'introduction et de formations régulières pour le personnel.

3 Améliorer le canal de signalement anonyme

Afin de renforcer la possibilité de signaler un incident sous le couvert de l'anonymat, le canal actuellement disponible sur notre site Internet fera l'objet d'une étude pour voir les possibilités d'amélioration.

4 Renforcer l'appropriation locale

Une attention particulière sera donnée à l'**appropriation locale** - au niveau des projets - des procédures de signalement et de suivi concernant la protection et la sauvegarde de l'enfant afin que l'utilisation des outils comme la « fiche de communication de protection et sauvegarde de l'enfant » devienne systématique. Cette fiche permet à tous les collaborateurs de pouvoir signaler un incident à la direction afin qu'il puisse être notamment discuté et suivi lors des comités de protection de sauvegarde de l'enfant de chaque projet.

2 Obtenir la certification « Keeping children safe »

Afin d'obtenir une **certification** officielle confirmant la bonne gestion de la protection de l'enfant au niveau de nos projets et de l'organisation, nous avons débuté un parcours d'évaluation de nos pratiques et politiques en collaboration avec l'organisation internationale Keeping Children Safe.

La certification de niveau 1 garantira que notre organisation a mis en place un cadre efficace de protection de l'enfance.





**SOS VILLAGES
D'ENFANTS**

SOS Villages d'Enfants Belgique ASBL
Rue de l'Hôtel des Monnaies 40/1CD - 1060 Bruxelles

welcome@sos-villages-enfants.be
www.sos-villages-enfants.be
02 538 57 38
IBAN: BE17 3100 4034 5521
BIC: BBRUBEBB

